https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article997

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité
Circonscription Yvetot

Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030

- Élémentaire - Sciences -

Date de mise en ligne : jeudi 8 octobre 2020

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

L'objectif fondamental de l'EDD demeure inchangé : fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

À cet effet, le label E3D (école/établissement en démarche globale de développement durable) a été créé pour valoriser et amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD. Ce référentiel national est attribué par les académies pour tenir compte des spécificités locales en visant l'objectif global de la transition écologique.

Face aux défis environnementaux contemporains et à leurs conséquences, ainsi qu'aux demandes sociales, l'ensemble de ces dispositifs constitutifs de l'EDD doit se structurer autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durables de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Dans cette perspective, il est nécessaire de :
> consolider l'EDD autour de sept piliers :

- L'Agenda 2030 ;
- L'enrichissement des programmes en matière d'EDD ;
- L'encouragement à l'engagement des jeunes et de l'institution ;
- Un pilotage national et académique renforcé ;
- Une offre de formation pour les encadrants et les enseignants ;
- Un réseau partenarial structuré ;
- Une stratégie internationale.

> élargir et accélérer le déploiement du référentiel E3D.

L'intégralité de ces axes est à retrouver sur le site du ministère, avec également en annexe les conditions de déploiement du **référentiel E3D** qui s'adresse aux écoles, aux collèges et aux lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis et plus globalement à toutes les structures scolaires.
Il est attribué dès lors que l'EDD devient un moyen de pilotage de tous les acteurs et problématiques de l'établissement au service d'une approche vertueuse vers la transition écologique.

Copyright © Circonscription Yvetot

Copyright © Circonscription Yvetot